

MODALITES DE SELECTION 2019 EQUIPE HAUTS-DE-FRANCE VTT



Région
Hauts-de-France



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



DISPOSITIONS GENERALES

Les modalités de sélections ci-dessous doivent nous aider à choisir les coureurs ou les pilotes ayant le niveau sportif minimum pour aller concourir au niveau national, sur les challenges nationaux, les coupes de France et les championnats de France.

Ces critères de sélections doivent aussi permettre aux coureurs de pouvoir évaluer le niveau sportif minimum à atteindre afin de pouvoir évoluer au niveau national.

En préambule de ces critères, pour chaque sélection, rentreront en compte 4 facteurs incontournables afin de porter le maillot du Comité Régional Hauts-De-France :

- La condition physique et la marge de progression,
- L'aptitude au parcours de la compétition ou aux spécificités de la discipline,
- La capacité d'intégration au collectif et l'implication dans les stages de préparation,
- Le respect du rôle défini par le Conseiller Technique Régional ou du Cadre Technique responsable de la sélection.

1/ Le Conseiller Technique Sportif est le sélectionneur, il arrêtera la sélection sur proposition du ou des membres de l'Equipe Technique Régionale concerné(s) par la discipline, en fonction des critères établis.

2/ Les athlètes ayant satisfaits aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Hauts-De-France pour participer aux épreuves référencées.

3/ Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe des Hauts-De-France. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans un collectif, de l'état de forme au moment de la sélection, de son évolution probable et de la spécificité de l'épreuve.

4/ La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

5/ Le CTS pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans les conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication prononcée par le médecin régional ou d'un comportement répréhensible. (Lois et règlements nationaux ou internationaux)

6/ Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en équipe régionale (stages et compétitions). Le refus d'une sélection entraînera l'impossibilité de courir le week-end concerné. Exception faite des sélections en équipe nationale, tout autre motif sera laissé à l'appréciation du CTS. Tout refus pourra être réhabilitaire pour la suite de la saison.

7/ Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.

8/ Si le nombre d'athlètes sélectionnables est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.

9/ Quel que soit son niveau sportif, tout athlète qui enfreindrait les règles de l'éthique du sport, ne pourrait être sélectionné dans l'équipe régionale des Hauts-De-France.

10/ Toute sélection implique l'acceptation et la signature du règlement des sélections régionales.

11/ L'ensemble des résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au CTR dans les délais de sélection : f.marillaud@ffc.fr.

ACTIVITE DU VTT



Région
Hauts-de-France



CRITERES DE PARTICIPATION AU TROPHÉE DE FRANCE DU JEUNE VÉTÉTISTE

Les coureurs sélectionnés pour le TFJV seront retenus suite à leurs performances lors (par ordre de priorité) :

- Du Trophée Régional du Jeune Vététiste,
- Des Coupes Régionales HDF (par discipline).

La liste des coureurs qui participeront aux TFJV sera établie suite à la dernière manche courue du Trophée Régional du Jeune Vététiste.

Catégorie Benjamins garçons :

Seront sélectionnés les 6 polyvalents à l'issue des 3 manches, en prenant en compte toutes les épreuves XC, Trial et DH du TRJV.

Catégorie Minimes garçons :

-Seront sélectionnés les 2 meilleurs techniciens à l'issue des 3 manches, en prenant en compte toutes les épreuves Trial et DH du TRJV.

-Seront sélectionnés les 4 meilleurs polyvalents à l'issue des 3 manches, en prenant en compte toutes les épreuves XC, Trial et DH du TRJV. En cas d'égalité, sera retenu le coureur ayant le meilleur résultat en Trial ou DH.

Catégorie Cadets garçons :

-Seront sélectionnés les 2 meilleurs techniciens du TRJV en prenant en compte l'ensemble des épreuves en Trial et DH.

-Seront retenus les 2 meilleurs polyvalents en prenant en compte toutes les épreuves XC, Trial et DH du TRJV. En cas d'égalité, sera retenu le coureur ayant le meilleur résultat en Trial ou DH.

-Seront sélectionnés les 2 meilleurs crosseurs du TRJV. En cas d'égalité en XC sera retenu le coureur le mieux classé en Coupe de France XC.

Catégorie Féminines (Toutes Catégories) :

-Sera sélectionnée la meilleure technicienne du TRJV en prenant en compte l'ensemble des épreuves en Trial et DH.

-Sera également sélectionnée la meilleure en XC du TRJV.

NB : La recherche du résultat n'est pas l'objectif prioritaire de cette sélection régionale. L'intérêt principal est de permettre aux meilleurs(es) vététistes de poursuivre leur formation et d'acquérir de l'expérience.

En cas de niveau trop inférieur au niveau National, le CTS se réserve le droit de ne pas présenter une équipe complète ou de moduler la sélection.



Région
Hauts-de-France



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



CRITERES DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE VTT-XC

En tout premier lieu, chaque athlète prétendant à une éventuelle sélection devra en priorité répondre aux conditions détaillées dans le règlement des sélections régionales, et accepter l'application sans réserve de celui-ci.

La liste des coureurs qui participeront aux championnats de France sera établie suite à la dernière manche courue de la coupe de France ou du championnat régional.

Les coureurs qualifiés par la Coupe de France seront engagés pour les championnats de France par le comité régional. A cela, s'ajouteront les coureurs engagés sur les quotas attribués au comité régional. L'ensemble des coureurs retenus participeront à l'épreuve sous les couleurs de leur club/Team.

Coureurs qualifiés par la Coupe de France (cf règlement FFC) :

- Les 40 premiers du classement Scratch de la course Open Hommes,
- Les 50 premiers des catégories Cadets,
- Les 60 premières de la catégorie Scratch de la course Elite Dames,
- Les 10 premières Dames de la course Open Dames,
- Les 20 premières des catégories Juniors Dames et Cadettes,
- Les coureurs de 1^{ère} et 2^{ème} catégories classés au général de la course Elite Hommes,
- Les coureurs Juniors classés au général de la course Juniors.

Coureurs qualifiés par les quotas régionaux :

Les coureurs non qualifiés par la coupe de France, engagés sur les quotas régionaux seront retenus suite à leurs performances lors (par ordre de priorité) :

- Des manches de la coupe de France,
- Du championnat régional,
- Des challenges régionaux.

Les résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au CTR dans les délais de sélections : f.marillaud@ffc.fr.

****Obligation de s'inscrire par l'intermédiaire du comité régional des Hauts-De-France, avec règlement de l'engagement.***

Le bulletin d'inscription sera à retirer sur le site internet du comité régional et à renvoyer avant le vendredi 28 juin 2019. Passé ce délai, aucune inscription ne sera prise en compte.

Fabien MARILLAUD,
CTR CYCLISME HDF.